

Parc national de la Vanoise

Orientation 3.5.2 Préserver la fonctionnalité et le bon état des milieux aquatiques et de la ressource en eau

Contexte

[...]

Enjeux

Cette orientation s'inscrit dans l'enjeu Préserver, conforter et promouvoir les patrimoines naturels et culturels et leur intégration aux activités humaines, qui relève d'une mission fondamentale du parc national. Mais il relève également du nouvel enjeu identifié pour cette charte, qui consiste à Mieux intégrer le parc national et son établissement dans le territoire, tant la bonne gestion de la ressource en eau relève d'un domaine de compétences partagé et de choix concertés.

Lignes directrices de l'orientation

[...]

- Réduire les pollutions d'origine domestique, agricole et industrielle afin de préserver les milieux naturels et la qualité de la ressource en aval.

[...]

Mesures traduisant concrètement l'orientation

Mesures contractuelles (liste non exhaustive)	Rôle de l'établissement public du parc national	Rôle des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
[...]	[...]	[...]	[...]
3.5.2.c - Repérer et suivre les pollutions chroniques ou accidentelle. Mettre en oeuvre les mesures d'amélioration	Veille écologique, diagnostic, suivi	Mise en oeuvre des mesures relevant de la compétence communale	ONEMA
[...]	[...]	[...]	[...]

Référence ID de l'article : #4389

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-07-26 15:21